



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/112
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5308 et destinée à la base vie de l'Occupant.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société ACEREL, Zone Industrielle – 76550 OFFRANVILLE, SIREN n° 316 040 252 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société ACEREL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-167 portant sur la dépendance susvisée le 04/02/2021.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une surface de 45 m² environ.

Durée de la convention : 16 mois environ à compter du 08/09/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-167 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.